

## ANC : le contrôle de fonctionnement revient !

### Chers collègues,

Alors que les collectivités territoriales attendent avec une certaine crainte ce qui va sortir des différents décrets des lois GEMAPI\*, MAPTAM\*, NOTRe\*, comme beaucoup d'autres, le devenir de notre institution, exemple de mutualisation dont nous avons fêté les quarante ans l'année dernière, est à écrire.

Nous avons des obligations issues de la législation, elle-même issue des nouvelles règles européennes. Le tout revu et corrigé par les conséquences du réchauffement climatique.

Notre philosophie a toujours été de suivre au mieux la législation par des mesures et des techniques qui ne laissent rien au mercantilisme. Dans le même esprit, nous tenons à respecter le trépied du développement durable :

- l'Environnemental, sans céder à la facilité et à la tendance minimaliste,
- l'Economique, avec la transparence des coûts,
- le Sociétal, en étant très attaché au bien-être de nos collaborateurs appelés à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Nous sommes tous conscients de la nécessité d'améliorer l'organisation de nos collectivités, en gardant en perspective la qualité du service rendu, l'optimisation des ressources matérielles et humaines, sans pour autant sacrifier sur l'autel de l'économie des modèles qui ont fait leur preuve au fil du temps.

Le respect des procédures conformément à l'hygiène, la sécurité et la démarche qualité, ainsi que la tenue de nos engagements, n'ont pas de prix, mais ont un coût. À nous, et vous, de l'expliquer.

#### Joël Pélicot

Président du SATESE d'Indre-et-Loire

\* GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

\* MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

\* NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Le SATESE 37 a réalisé entre 2005 et 2009, en partenariat avec les collectivités, le Département et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, un état des lieux de l'assainissement non collectif (ANC) sur 257 communes du département, à l'époque, une opération unique en France. Cette démarche a volontairement été développée sous l'angle informatif et pédagogique, tout en incitant les particuliers concernés à réagir. À la faveur des nombreuses évolutions réglementaires, cet état des lieux est considéré comme le premier contrôle de fonctionnement réalisé sur le territoire du SPANC (toutes les informations dans le « Journal du Diag » à télécharger sur le site internet du SATESE, menu documentation, rubrique Flash Info et Journal du Diag).

Aujourd'hui, il est temps de lancer le second contrôle de fonctionnement sur un périmètre qui compte désormais 222 communes et environ 34 000 dispositifs.

Selon l'arrêté du 27 avril 2012, la mission consiste à :

- vérifier l'existence d'un dispositif d'ANC,
- vérifier le fonctionnement et l'entretien du dispositif,



- évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

Un groupe de travail a été constitué pour la conduite de ce projet d'envergure, de manière à réaliser un diagnostic exhaustif :

- champ juridique : périmètre d'intervention, mode de gestion,
- champ technique : pertinence technique et environnementale,
- champ « ressources » : besoins en matériel, personnel, infrastructures,
- champ financier : gestion d'un SPIC, instauration d'une redevance...
- champ « communication » : fond et forme de l'information aux usagers.

Les premières orientations sont les suivantes :

- à court terme (lancement 2015) :
  - réalisation en interne, par les agents du SPANC-SATESE, sur un secteur à définir d'environ 2 500 dispositifs. Sur la base de l'optimisation des ressources, de la baisse d'activité sur le contrôle du neuf, d'une hypothèse de fréquence d'un contrôle tous les six ans, l'opération serait susceptible de débiter au second semestre pour une activité prévisionnelle d'environ 200 à 300 visites en 2015 (4 à 500 visites par an).
  - réalisation en externe, par prestation de service sur une majorité du périmètre du SPANC (cahier des charges, consultation, choix, etc.),
- à moyen terme :
  - au vu du retour d'expérience, étudier la possibilité de reprise en interne du périmètre dans un premier temps externalisé,
  - réflexion sur la mise en place en interne d'une assistance des collectivités en matière de réhabilitation.

La mise en œuvre en interne de cette mission permet à la fois :

- de répondre progressivement aux obligations des collectivités, ▶▶▶

- d'informer les usagers sur l'éventuelle non-conformité de leur dispositif et les délais pour mettre le dispositif dans une configuration adéquate,
- en complément de l'expérience accumulée sur les 26 000 contrôles de dispositifs neufs et les 3 000 diagnostics immobiliers réalisés, d'acquiescer un savoir-faire supplémentaire renforçant

la pertinence des pratiques du SPANC SATESE et permettant ainsi de mieux gérer et accompagner la partie externalisée du contrôle, au moins dans un premier temps,

- de mobiliser et motiver l'ensemble du personnel concerné, tous services confondus, autour d'un nouveau développement du syndicat. ■

### Pour en savoir plus...

**Contact :** sur le plan administratif,  
**Rodolphe ROUAULT**  
**02 47 29 47 37 touche 1**  
sur le plan technique,  
**Olivier DOUILLARD**  
**02 47 29 47 37 touche 3**

## LE SATESE 37 optimise !

Le contexte socio-économique général et ses répercussions sur les collectivités publiques conduisent à des contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes pour les communes et leurs groupements. Les budgets de fonctionnement doivent être mieux maîtrisés, sachant que le chapitre 12 (charges de personnel) est difficile à contenir compte tenu du statut de la Fonction Publique Territoriale, des décisions de l'Etat et du fameux GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Sur ce chapitre, hors départ d'agents (mutation, retraites...) les marges d'économie sont restreintes. Le chapitre 11, charges à caractère général, sous l'action d'un suivi attentif, présente des marges d'optimisation plus ou moins significatives.

Cela fait déjà plusieurs années qu'au SATESE, le Comité Directeur et les agents se montrent attentifs à ces questions, pour, d'une part limiter la dépense, et d'autre part, optimiser les ressources humaines. Ci-dessous, figurent quelques exemples récents de mesures prises par le SATESE 37 :

- **deux temps partiels à 80% accordés en retour de congés de maternité sans contrepartie**, si ce n'est une évolution de l'organisation des services concernés (gain de 0.4 ETP).
- à la faveur d'une baisse sensible de l'activité ANC sur le contrôle du neuf, et de l'augmentation de l'activité «suivi stations», **développement de la polyvalence** d'un agent ANC qui depuis 2013 a en charge un secteur en ANC et un secteur «suivi stations» ; ce qui apporte de la souplesse en fonction de la variabilité des activités.
- depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, suite au départ en détachement de l'assistante du service «qualité relation clientèle», **redéploiement** d'une partie de son activité sur d'autres agents, ce qui a permis jusqu'à présent, de ne pas la remplacer.
- en référence au volet sociétal de son engagement, pour répondre à un besoin identifié, le SATESE a **recours à un contrat d'avenir** permettant ainsi à une jeune personne de se former à un poste de secrétariat accueil, tout en faisant bé-

néficier le SATESE des aides financières de l'Etat.

- dans le cadre de la mission de validation de l'autosurveillance sur les stations d'épuration, l'achat d'appareils de mesures de débit aux caractéristiques adéquates a permis de réduire significativement le nombre d'interventions nécessitant un binôme sur site. Ainsi, aujourd'hui, **la plupart des bilans de fonctionnement sur 24 heures et vérifications de débitmètres se font seuls et non plus à deux** (plus d'une centaine d'interventions par an).

- **optimisation de la définition des besoins en matière d'investissement** : en 2015, cela va conduire à renouveler des fourgonnettes par un type de véhicule similaire, mais sensiblement plus petit, soit quelques milliers d'euros d'économie.

- **dématérialisation** des avis de passage et des rapports plurimensuels en assainissement collectif, démarche similaire menée par l'équipe ANC : réduction significative de la papeterie utilisée (papier, enveloppes) de l'affranchissement et de la sollicitation des imprimantes. Il en est de même quant à la mise en œuvre du «protocole d'échange standard» au niveau de la comptabilité et de la signature de la convention «actes budgétaires».

- d'une manière générale, **l'achat des fournitures fait l'objet d'une attention soutenue** auprès de nos fournisseurs, pour, sans mettre à mal la qualité des achats, réduire significativement les coûts. L'exemple récent d'une réévaluation collective des besoins en vêtements de travail, suivie d'une consultation, a conduit à une nette amélioration de la qualité du service, tout en réduisant le coût du contrat d'environ 7 000 euros.

Au-delà de cette liste non exhaustive, des réflexions sont engagées en 2015 pour poursuivre la réduction des coûts de fonctionnement et saisir des opportunités :

- dématérialisation, si possible, des convocations du Comité Syndical, de transmissions de documents administratifs et techniques...

- optimisation de la définition de besoins en investissement, durée d'amortissement, consultations groupées,
- départs en retraite (2) entre 2015 et 2016 : modalités de remplacement, redéploiement, ...
- etc.

L'optimisation passe aussi par l'examen des missions exercées, l'analyse de nos pratiques, les attentes exprimées par nos adhérents, pour répondre au mieux aux besoins et ainsi garantir un niveau de recettes suffisant. La mise en place prochaine d'une partie du contrôle de fonctionnement des dispositifs d'ANC en interne est une illustration de l'application d'une obligation réglementaire utilisant les ressources matérielles et humaines existantes.

La démarche qualité en cours au SATESE permet nombre de constats et de réflexions à des fins d'amélioration continue du rapport qualité-ressource. Dans cette analyse de fond, il faut veiller à **maintenir la qualité du service rendu**, une des valeurs fondamentales du SATESE, et ne pas systématiquement souscrire au «faire mieux avec moins», qui a ses limites, mais aussi penser à «faire autrement». ■

### Pour en savoir plus...

**Contact :** Franck HENNEBEL  
**02 47 29 47 37 touche 2**

[www.satese37.fr](http://www.satese37.fr)

Syndicat d'Assistance Technique  
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux  
d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation,  
37210 PARCAY-MESLAY  
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38  
satese37@satese37.fr

Directeur de publication : Joël Pélicot  
Rédaction : Brigitte Dupuis,  
Franck Hennebel  
Conception/montage :  
EFIL Communication - www.efil.fr  
ISSN : 2114-0545



PEFC / 10-31-1349  
PROMOUVOIR LA GESTION  
DURABLE DE LA FORÊT

Imprimé par un imprimeur labellisé

